



14 novembre 2010
Journée mondiale du diabète

**sophia : deux fois plus de patients et de départements concernés
d'ici la fin de l'année 2010**

L'Assurance Maladie poursuit le déploiement progressif de sophia, le service d'accompagnement personnalisé proposé aux malades chroniques.

D'ici la fin de l'année, sophia sera disponible dans 19 départements et 180 000 nouveaux patients diabétiques pourront en bénéficier si ils le désirent, soit près de 420 000 patients potentiels au total.

D'ici la fin de l'année 2010, l'Assurance Maladie va **doubler le nombre de départements et de patients concernés** par sophia. Le service s'étend à 180 000 nouveaux patients dans 8 départements, permettant ainsi de mieux couvrir le territoire et de rééquilibrer l'offre sophia vers le nord et l'est de la France.

Ce dispositif innovant, proposé aux patients diabétiques depuis 2008, a pour double objectif de prévenir les complications liées aux maladies chroniques et d'améliorer la qualité de vie des patients. Il a d'abord été expérimenté dans une dizaine de sites pilotes avant d'être étendu dans 8 nouveaux départements, soit 19 au total (dans 20 CPAM).

Les sites concernés : la Somme, la Marne, la Côte-d'Or, la Gironde, le Hainaut, Lille-Douai¹, la Meurthe et Moselle, la Loire, l'Hérault.

Intégré dans le plan ministériel d'amélioration de la qualité de vie des malades chroniques et élaboré en concertation avec les associations de patients et les représentants des professionnels de santé, sophia pourra être généralisé sur l'ensemble du territoire d'ici 2013. Le service pourra également être étendu au risque cardio-vasculaire et à l'asthme.

Aujourd'hui, 62 000 patients ont choisi d'adhérer à sophia et 80% des adhérents sont satisfaits du service. Ils bénéficient d'un accompagnement adapté à leur état de santé, leurs besoins et leur situation personnelle.

Pour accompagner cette extension du service, l'Assurance Maladie a recruté de nouveaux conseillers en santé sophia. Aujourd'hui, ce sont **72 infirmiers, conseillers en santé**, qui appellent les adhérents et les conseillent en fonction de leurs besoins et de leur état de santé. Leur rôle est d'aider les patients à mieux vivre avec leur maladie au quotidien et de les accompagner dans la durée, en les encourageant par exemple à acquérir de nouveaux réflexes (alimentation, exercice physique, tabagisme...). Ils agissent en relais du médecin traitant ou du diabétologue.

¹ Le Hainaut, Lille-Douai se trouvent dans le même département du Nord mais il s'agit de deux CPAM différentes, d'où les 8 départements et 9 CPAM.

D'ici la fin de l'année, **15 200 médecins traitants auront au moins un patient éligible au dispositif sophia dans leur patientèle.**

Pour mesurer **les résultats médico-économiques du service**, l'Assurance Maladie a demandé à un prestataire indépendant de mener une évaluation, la société CEMKA-Eval.

Les premières données disponibles montrent un « effet sophia » positif. Sur un an, on voit les **premiers signes encourageants : les adhérents sophia ont une amélioration de leur suivi médical et réalisent plus fréquemment les examens recommandés (consultation ophtalmologique, électrocardiogramme, dosages sanguins ...).**

Cette évaluation doit se poursuivre dans la durée pour mesurer les effets à plus long terme et l'efficacité médico-économique du service, en intégrant notamment les données relatives aux hospitalisations.

Contacts presse :

Claire Dufour : 01 72 60 15 91

Jeanne Burton, Directrice de la Communication : 06 07 18 71 19

I - Extension du service fin 2010 : deux fois plus de patients et de départements concernés

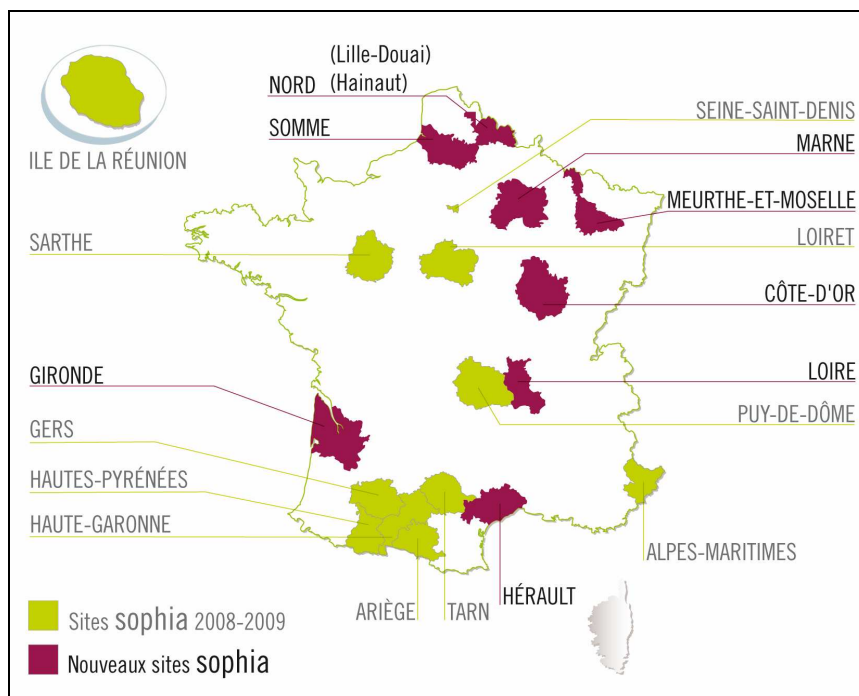
Sophia est un service innovant **d'accompagnement personnalisé de l'Assurance Maladie** qui a d'abord été proposé, depuis 2008, aux patients diabétiques d'une **dizaine de départements pilotes** : la Seine-Saint-Denis, le Loiret, le Puy-de-Dôme, les Alpes-Maritimes, le Tarn, l'Ariège, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées, le Gers, la Sarthe, et depuis septembre 2009, La Réunion, soit 11 départements au total.

D'ici la fin de l'année, le service va s'étendre progressivement à 8 nouveaux départements. Cette extension s'effectue en deux temps :

- o Le 20 octobre, dans **la Somme, la Marne, la Côte-d'Or et la Gironde**.
- o A partir du 7 décembre, dans **le Hainaut, à Lille-Douai, dans la Meurthe et Moselle, la Loire, l'Hérault**.

Plus de **180 000 nouveaux patients seront éligibles** dans ces 8 départements et 9 CPAM d'ici la fin de l'année 2010.

D'ici la fin de l'année, sophia sera disponible dans 19 départements, soit 20 CPAM, pour 420 000 patients éligibles au total.



Cette extension de l'expérimentation permet d'élargir progressivement le service et de **rééquilibrer l'offre sur une plus grande partie du territoire.**

Les patients diabétiques du **Nord de la France et de l'Est** peuvent désormais bénéficier de ce service proposé par l'Assurance Maladie.

Le réseau de l'Assurance Maladie (CPAM, services médicaux) se mobilise depuis plusieurs mois pour promouvoir le service auprès des nouveaux adhérents.

Les acteurs locaux (médecins traitants, professionnels de santé, associations, réseaux...) sont particulièrement sensibilisés, notamment par l'intermédiaire des délégués de l'Assurance Maladie ou des médecins conseil qui rencontrent les médecins traitants avant que ne soient envoyés les courriers d'inscription aux patients.

En pratique...

Qui peut bénéficier de sophia ?

Le service est proposé par l'Assurance Maladie aux **patients atteints de diabète de type 1 ou de type 2, âgés de plus de 18 ans, pris en charge à 100% par le régime général** de l'Assurance Maladie. Ils doivent être affiliés à une caisse d'assurance maladie située dans l'un des départements concernés et leur médecin traitant doit exercer dans l'un de ces départements.

Pourquoi s'inscrire ?

Sophia a pour double objectif d'améliorer ou préserver l'état de santé et la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques et aussi de diminuer la fréquence et la gravité des complications liées à la maladie.

Comment s'inscrire ?

Sophia est un service d'accompagnement personnalisé proposé par l'Assurance Maladie auquel les assurés choisissent librement de s'inscrire ou non, sans conséquence sur leur niveau de remboursement. Ils peuvent choisir de le quitter à tout moment, s'ils le souhaitent. C'est un service gratuit.

Pour s'inscrire à sophia, c'est très simple. Le patient remplit le bulletin d'inscription joint à la brochure d'information et le renvoie à l'aide de l'enveloppe T. Une fois inscrit, le patient reçoit un questionnaire personnel qu'il remplit et un questionnaire médical à compléter par son médecin traitant au cours d'une prochaine consultation. Ces deux documents permettent d'adapter les conseils et informations aux besoins et à l'état de santé des patients. Ils sont également destinés à l'évaluation du service. Ils sont actualisés régulièrement.

Un service élaboré par l'Assurance Maladie en concertation avec des médecins et des associations de patients

Le service sophia est le fruit d'un travail mené en concertation depuis 2006 avec les associations de patients et les médecins ainsi que les principaux acteurs concernés par le sujet, réunis au sein d'un comité scientifique² : associations de patients, les syndicats de médecins et le conseil de l'ordre, les sociétés savantes, les réseaux de santé, l'INPES et la HAS.

² Composition du comité scientifique dans dossier de presse du 22 janvier 2008 sur www.ameli.fr

II - Point de situation dans les 11 premiers départements Sophia

▪ Les adhésions au service depuis 2008

On compte aujourd'hui plus de 57 000 adhérents sophia dans les onze premiers départements où le service a d'abord été lancé, soit **un taux d'adhésion total de 28%**. Ce taux dépasse 30% pour les départements de métropole, La Réunion ayant rejoint le programme il y a un an.

Le Gers (Auch) est le département qui obtient le taux d'adhésion le plus élevé : 42,6%, soit presque un patient concerné sur deux.

Le département de Seine-Saint-Denis obtient un taux d'adhésion très satisfaisant, dans la moyenne nationale : 28,2%. Par ailleurs, c'est le département où le nombre d'adhérents est le plus important (plus de 13 500 personnes).

Il y a un an, l'Assurance Maladie a étendu son service à **La Réunion**. Le diabète y est en effet très présent avec un taux de prévalence de 7,8% contre 3,9%³ pour l'ensemble de la France. A ce jour, on compte 4 400 adhésions au service sophia à La Réunion sur près de 32 000 personnes éligibles.

Aujourd'hui, **62 000 patients au total ont adhéré au service**, dont plus de 4 200 dans les quatre nouveaux départements où sophia est disponible depuis le 20 octobre.

En janvier 2010, une étude de satisfaction⁴ a montré que **80% des adhérents sophia étaient satisfaits du service** et une grande majorité d'entre eux sont prêts à recommander le service à d'autres patients (90%).

Les adhérents estiment notamment que sophia les aide à comprendre le diabète et ses complications (89%), à surveiller leur diabète (83%), à améliorer leur équilibre alimentaire (82%), à améliorer leur vie quotidienne (79%), gérer leur traitement et son suivi (76%) ou adapter leur activité physique (70%).

▪ L'implication des médecins traitants

70% des médecins concernés trouvent légitime l'investissement de l'Assurance Maladie et affirment que c'est une bonne chose que l'Assurance Maladie s'investisse dans l'accompagnement des patients atteints de maladies chroniques⁵.

Dans les onze premiers départements sophia, près de 8 000 médecins traitants avaient au moins un patient éligible dans leur patientèle.

86% d'entre eux avaient au moins un patient adhérent et 61% d'entre eux plus de 4 adhérents dans leur patientèle.

³ Taux standardisé de prévalence du diabète. Source : étude de la CNAMTS publiée dans le BEH n°43, 12 novembre 2008 : « Diabète traité en France en 2007 : un taux de prévalence proche de 4% et des disparités géographiques croissantes. »

⁴ Etude de satisfaction menée par TNS-KantarHealth auprès des adhérents, en octobre-décembre 2009 (10 000 questionnaires expédiés, 1 201 questionnaires de satisfaction exploités) et des médecins généralistes (503 médecins interrogés par téléphone). Cf Dossier de presse du 26 janvier 2010 sur www.ameli.fr

⁵ Idem. L'étude de satisfaction a été menée par téléphone, en septembre 2009, auprès de 500 médecins ayant au moins un patient adhérent sophia dans leur patientèle.

Avec l'extension du service aux nouveaux départements, le nombre de médecins traitants concernés par sophia augmente. Ils seront **15 200 à être concernés d'ici la fin de l'année**.

Les médecins traitants concernés ont d'abord été sensibilisés par les délégués de l'Assurance Maladie.

Le service sophia est placé **sous la responsabilité de médecins-conseil de l'Assurance Maladie**. Toutes les garanties du secret médical sont strictement respectées.

La liste de leurs patients éligibles au service sophia, émise par le service médical, leur est remise sous pli confidentiel. Ils reçoivent ensuite régulièrement la liste nominative actualisée de ceux de leurs patients qui ont choisi de s'inscrire et de ceux qui ne l'ont pas fait.

Au moment où son patient s'inscrit, le médecin traitant renseigne le questionnaire médical permettant de recueillir les données médicales du patient qui permettent de personnaliser et d'adapter l'accompagnement. Elles servent aussi à l'évaluation du service, notamment pour mesurer l'évolution de l'état de santé du patient.

Mi-novembre 2010, **plus de 20 000 questionnaires médicaux** ont ainsi été reçus depuis le lancement du service dans les 11 départements.

Le médecin traitant perçoit une rémunération forfaitaire annuelle fixée à 2 C pour toute inscription d'un patient au service sophia, dès lors que le questionnaire médical est bien reçu. Cette rémunération est ensuite de 1 C pour la mise à jour de ce questionnaire.

A tout moment, **le médecin traitant peut échanger des informations avec le service sophia** et indiquer une recommandation particulière pour un patient ou un accompagnement particulier sur un thème donné à l'aide d'un support dédié, une « fiche contact ».

III - Les nouveautés de l'accompagnement personnalisé proposé par sophia

▪ 26 nouveaux infirmiers conseillers en santé au téléphone

Pour accompagner l'extension du service, l'Assurance Maladie a recruté et formé **26 nouveaux infirmiers conseillers en santé**.

Aujourd'hui, sophia compte **72 conseillers en santé au total** qui appellent les adhérents et leur apportent de l'information sur leur maladie, des conseils pratiques et une écoute attentive. Ce sont tous des infirmiers expérimentés (plus de 5 ans d'exercice).

Le conseiller en santé contacte le patient **par téléphone** en fonction de son état de santé, de ses besoins et de sa situation personnelle. Il relaie l'action et les recommandations du médecin traitant ou du diabétologue. Il apporte au patient un soutien et une écoute dans la durée.

Depuis la mise en place de l'accompagnement téléphonique, les conseillers en santé ont traité **132 000 appels téléphoniques**.

86% de ces appels sont des appels sortants, effectués dans le cadre de campagnes thématiques ou d'appels de suivi, c'est-à-dire des rendez-vous téléphoniques pris d'une fois sur l'autre.

Cette prépondérance des appels sortants constitue une des spécificités de l'accompagnement sophia à la différence de plateformes santé qui gèrent surtout des appels entrants.

46 000 adhérents ont eu au moins un entretien avec un infirmier conseiller en santé et 44% d'entre eux ont eu de deux à quatre entretiens avec un conseiller en santé sophia.

Lors de ces entretiens téléphoniques, les conseillers en santé abordent des sujets qui sont au cœur des préoccupations des patients et utiles pour leur santé : alimentation, activité physique, suivi des examens... Ils les aident à se fixer des objectifs adaptés à leur situation et leur donnent des conseils pour les atteindre.

En 2010, les conseillers en santé ont abordé plusieurs thèmes, en particulier les examens recommandés dans le suivi du diabète : le bilan rénal, le fond d'œil, l'HbA1c, le bilan lipidique.

Parmi les autres sujets évoqués cette année : l'activité physique, le risque cardiovasculaire, les soins des pieds, les risques liés aux médicaments, l'hypoglycémie, la vaccination antigrippale...

Par ailleurs, **une campagne mail a été faite en 2010 auprès des adhérents n'ayant eu aucun contact avec un conseiller en santé** visant à prendre contact avec la plateforme et à leur faire connaître la base de connaissance sur Internet en les incitant à se connecter sur le site Internet.

- **L'actualité des publications diffusées aux adhérents**

- o **Les livrets de la collection Repères**

Les adhérents sophia ont reçu une dizaine de livrets thématiques depuis le début du service.

Ces livrets pédagogiques sont élaborés **avec le concours de l'INPES**. Leur contenu est validé par le comité scientifique de sophia composé des associations de patients, des sociétés savantes, des syndicats de médecins, de pharmaciens et d'infirmiers, de l'Ancred, des ordres des médecins et pharmaciens, de la HAS et de l'INPES.

Par exemple, en 2010, les adhérents et leur médecin traitant ont reçu un livret consacré aux complications de l'œil et un autre sur les graisses dans l'alimentation. Le prochain abordera l'hémoglobine glyquée en février 2011. Les suivants traiteront des complications rénales, de l'activité physique tout au long de l'année, de l'alimentation équilibrée et du bilan dentaire.

- o **Le journal trimestriel « sophia & vous »**

Le dernier numéro de « sophia et vous » a été envoyé aux adhérents en septembre 2010. Il est téléchargeable sur le site www.sophia-infoservice.fr

Au sommaire de ce **9^{ème} numéro**, un rappel sur l'importance de la vaccination contre la grippe saisonnière, un témoignage de chirurgien-dentiste pour inciter les patients diabétiques à prendre soin de leurs dents tous les ans, des informations pratiques sur la prise en charge des soins. Dans la rubrique « bien-être au quotidien », les lecteurs peuvent aussi trouver des recettes de cuisine réunionnaise.

- o **Les courriers thématiques envoyés aux adhérents en 2010**

Plusieurs courriers ciblés ont été adressés aux adhérents en 2010, notamment sur les écarts aux recommandations et **les examens de suivi : HbA1c, bilan lipidique, bilan rénal**.

D'autres courriers ont abordé les thèmes « **voyage et insuline** » et « **les médicaments** ». Le courrier sur les médicaments a été accompagné d'une campagne téléphonique sur ce même thème. L'objectif étant d'inciter les patients diabétiques à mieux connaître les médicaments qu'ils prennent et à en discuter avec les professionnels de santé qui les accompagnent.

- o **Le calendrier sophia 2011** sera disponible début décembre. Cette année, le calendrier est **consacré aux voyages, sorties, déplacements**. Les adhérents pourront **le demander par téléphone à leur conseiller en santé**.



Janvier 2011

À la montagne

01 Samedi	17 Lundi
02 Dimanche	18 Mardi
03 Lundi	19 Mercredi
04 Mardi	20 Jeudi
05 Mercredi	21 Vendredi
06 Jeudi	22 Samedi
07 Vendredi	23 Dimanche
08 Samedi	24 Lundi
09 Dimanche	25 Mardi
10 Lundi	26 Mercredi
11 Mardi	27 Jeudi
12 Mercredi	28 Vendredi
13 Jeudi	29 Samedi
14 Vendredi	30 Dimanche
15 Samedi	31 Lundi
16 Dimanche	

Vacances scolaires : ■ Zone A ■ Zone B ■ Zone C

Préparation

La pratique des sports d'hiver requiert une bonne condition physique, notamment si vous aimez skier. Une consultation préalable chez votre médecin traitant lui permettra d'évaluer votre forme et de vous expliquer comment adapter le traitement. Si vous prévoyez un séjour plutôt sportif, des exercices d'endurance avant de partir vous aideront à mieux gérer votre effort.

Sur place

Vous aurez certainement plus d'appétit car la montagne aussi ça creuse ! Votre alimentation peut s'adapter en conséquence, avec notamment des petits en-cas (un jus de fruits ou une barre de céréales) et des pauses régulières. De plus, la montagne offre nombre d'activités différentes : marche, luge, raquettes, ski de fond... L'insuline peut se conserver dans la poche intérieure de votre manteau.



LE CONSEIL DE L'EXPERT

Sport d'hiver signifie dépense importante d'énergie. Surveillez bien votre glycémie pendant et après l'effort, une hypoglycémie peut survenir plusieurs heures après. Attention, la haute altitude et le froid peuvent dérégler certains lecteurs de glycémie.

▪ **Deux nouvelles rubriques web**

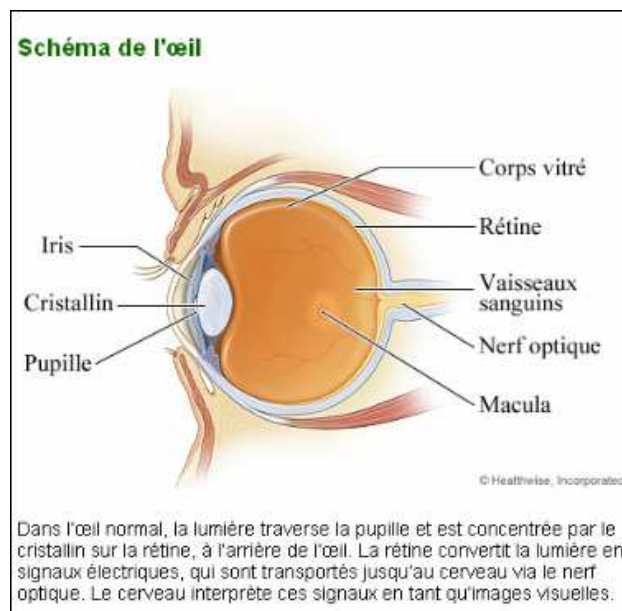
Le site Internet www.sophia-infoservice.fr a été mis en ligne mi-2008. Il offre un espace réservé aux adhérents qui leur permet de consulter un espace d'information très riche sur le diabète pour mieux comprendre leur maladie.

Il s'est enrichi en 2009 d'un vaste **espace documentaire sur le diabète** sur lequel on trouve des explications sur les symptômes de la maladie, son suivi, les traitements, les examens recommandés. Les informations disponibles concernent la surveillance du diabète et les sept points de suivi minimal annuel recommandés par la Haute Autorité de Santé.

En 2010, deux nouvelles rubriques viennent compléter la base de connaissances du site sophia :

- **sur les complications du diabète,**
- **sur les médicaments.**

Exemple : un schéma de l'œil dans la partie sur les complications au niveau des yeux



Début 2011, trois nouvelles rubriques seront mises en ligne pour les adhérents : alimentation, activité physique, risques iatrogènes...

Cet espace documentaire a été validé par le **Conseil scientifique de sophia** qui regroupe notamment l'Institut National de Prévention et d'Education (INPES), la Haute Autorité de Santé (HAS), le conseil de l'Ordre des médecins, les syndicats de médecins, les associations de patients Association française des Diabétiques (AFD), Association de Langue Française pour l'Etude du Diabète et des Maladies Métaboliques (ALFEDIAM), Association Nationale de Coordination des Réseaux Diabète (ANCRED), les réseaux de santé, les sociétés savantes...⁶

⁶ Voir composition intégrale dans dossier de presse du lancement du service du 22 janvier 2008
http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/DP_sophia_220108_01.pdf

En plus du site dédié aux adhérents sophia, l'Assurance Maladie a mis en ligne l'année dernière un **site Internet entièrement dédié à la prévention qui aborde plusieurs grands thèmes de santé** : www.ameli-sante.fr parmi lesquels le diabète.

Les internautes y trouvent des informations générales sur la maladie, son diagnostic, comment mieux contrôler un diabète de type 2, etc... On peut y tester ses connaissances avec un quiz, calculer son indice de masse corporelle ou encore regarder une vidéo sur le sujet.

Diabète

Qu'est-ce que le diabète ?

Diabète de type 2 : une maladie souvent silencieuse qu'il faut diagnostiquer tôt

Comment contrôler votre diabète de type 2

Testez-vous pour mieux contrôler votre diabète

VRAI ou FAUX ? Testez vos connaissances sur le diabète

Comment contrôler votre diabète de type 2

Dossier mis à jour le 15 avril 2010

Sommaire

- Soigner le diabète de type 2 en changeant son mode de vie
- Des médicaments pour contrôler le diabète de type 2
- Surveillez l'évolution de votre diabète de type 2
- Une expérimentation en cours de généralisation : le programme sophia

Une expérimentation en cours de généralisation : le programme sophia

Pour bien vivre avec un diabète de type 2, il est important de contrôler votre glycémie, votre tension artérielle et votre poids.

Dans onze départements (Alpes-Maritimes, Ariège, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Ile de la Réunion, Loiret, Puy-de-Dôme, Sarthe, Seine-Saint-Denis, Tarn), l'Assurance Maladie propose aux patients diabétiques de plus de 18 ans, pris en charge dans le cadre d'une affection de longue durée, de bénéficier du « programme sophia » qui est offert à ces patients pour les aider à vivre au quotidien avec leur maladie. Des infirmiers, conseillers en santé, réalisent cet accompagnement par téléphone en fonction des besoins du patient. Ce service est destiné à être progressivement généralisé à tout le territoire. Pour en savoir plus : appelez le 0 811 709 709 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou connectez vous sur notre site sophia-infoservice.fr

À RETENIR

- Pour limiter mon diabète, je pratique au moins trente minutes d'activité physique presque tous les jours.
- Si je fume, j'essaie d'arrêter car le tabac multiplie les effets nocifs du diabète.
- Je ne saute pas de repas.
- J'adopte une alimentation équilibrée.
- J'examine régulièrement mes pieds.
- Je consulte mon médecin traitant au moins quatre fois par an pour contrôler l'évolution de mon diabète.
- Je prends rendez-vous pour des contrôles médicaux indispensables, tous les ans.

Ameli direct

Pour trouver facilement le professionnel de santé dont j'ai besoin, connaître ses tarifs, son adresse, les actes qu'il pratique...

Accéder au service

VRAI ou FAUX ? Testez vos connaissances sur le diabète

Démarrer le quiz

IV- Les premiers résultats de l'évaluation médico-économique disponibles

o Méthodologie de l'évaluation

Populations sophia et témoins :

- **Population SOPHIA au 31 janvier 2009 : 3 groupes étudiés**
 - Population personnes éligibles au programme : 123 973 patients
 - **Adhérents sophia** : 35 903 patients
 - Non adhérents : 88 070 patients
- **Population témoin: 2 groupes étudiés**
 - ENTRED (utilisé comme comparateur pour les résultats cliniques) : 6 713 patients
 - Groupe témoin CNAMTS (utilisé comme comparateur pour le recours aux soins) : 248 085 patients

Cette évaluation a été menée en toute indépendance par une société reconnue et dotée des compétences statistiques requises : CEMKA-EVAL.

Pour cette première évaluation, les calculs statistiques sont effectués avant le début de l'observation (T0=2008), puis comparés un an après (T1=2009). Les résultats comparent également les données relatives à la population sophia aux données d'une population témoin.

Les groupes témoins qui permettent de réaliser ces comparaisons avec la population sophia sont ceux de l'étude ENTRED et un autre échantillon de patients hors sites pilotes, issu des données de remboursement. ENTRED donne l'opportunité de bénéficier de résultats actualisés sur une population identique de patients diabétiques avec les mêmes données disponibles. ENTRED permet d'aller au-delà des données de remboursement et d'avoir des données sur la situation médicale des patients.

L'évaluation utilise plusieurs sources de données pour les patients sophia, notamment les données de remboursement de l'Assurance Maladie, les données des questionnaires personnels et médicaux... Ces données sont recueillies **en conformité avec l'accord CNIL** sophia.

Ces premiers résultats n'intègrent pas encore les données d'hospitalisation qui n'étaient pas disponibles au moment de cette première évaluation.

o Les caractéristiques de la population sophia

Les adhérents sophia sont :

- **plus jeunes** (64,3 ans pour les adhérents contre 65,9 ans pour les non adhérents),
- **avec une proportion plus importante d'hommes** (54,9% d'hommes pour les adhérents contre 51,7% d'hommes pour les non adhérents).

Ils présentent **un diabète plus récent et un traitement en insuline moins fréquent** que les populations non adhérentes et témoins.⁷

⁷ Pour l'évaluation, certains patients ont été exclus de cette population (patients présentant des comorbidités sévères sans rapport avec le diabète : Alzheimer, patients avec un cancer diagnostiqué dans l'année ou des consommations de soins anormales avec un coût de prise en charge très élevé ou très faible).

- o **Des premiers signes encourageants sur le recours aux soins recommandés dans le suivi du diabète**

Selon une étude internationale menée par le Commonwealth Fund en 2008, **seulement 31% des patients diabétiques français bénéficient du suivi préventif recommandé** alors qu'ils sont 40% en Allemagne, 67% en Grande-Bretagne et 39% au Canada. Le respect des recommandations de suivi du diabète constitue donc un enjeu important.

Les premiers résultats de l'évaluation montrent que **le recours aux soins recommandés a davantage progressé au sein de la population adhérente sophia** entre 2008 et 2009.

Les analyses soulignent en effet une **amélioration nette du suivi de plusieurs recommandations** : consultation ophtalmologique, ECG (électrocardiogramme), hémoglobine glyquée, LDL cholestérol, suivi des marqueurs rénaux **au sein de la population sophia** et dans une moindre mesure dans la population des non-adhérents.

Seule la proportion de patients ayant bénéficié d'un bilan dentaire annuel ne s'améliore pas mais la dégradation observée est moins importante parmi les adhérents sophia que chez les autres populations. Ces résultats sont tous statistiquement significatifs.

	Population témoin N=248 085	Sophia non adhérents N=75 099	Sophia adhérents N=34 163
	points		
≥ 1 visite ophtalmologique	+0.27	+1.75	+4.48
≥ 1 ECG	+1.70	+3.18	+4.90
≥ 1 visite chez le dentiste	-0.63	-0.87	-0.54*
≥ 1 dosage HbA1C	-0.31	+0.13*	+0.82
≥ 2 dosages HbA1C	-0.26	+0.24*	+1.55
≥ 3 dosages HbA1C	-0.26	+0.24*	+0.68
≥ 1 dosage LDL	-0.48	+0.12*	+1.64
≥ 1 dosage de lipides (EAL, CHOL, LDL)	-0.01*	+0.13*	+1.39
≥ 1 dosage protéines/microalbuminurie	+0.12*	+1.22	+4.24
≥ 1 dosage de créatinine	+0.70	+0.95	+1.95

(*) p> 0.05

- Parmi les examens recommandés, l'exemple de la consultation ophtalmologique qui progresse mieux dans la population sophia

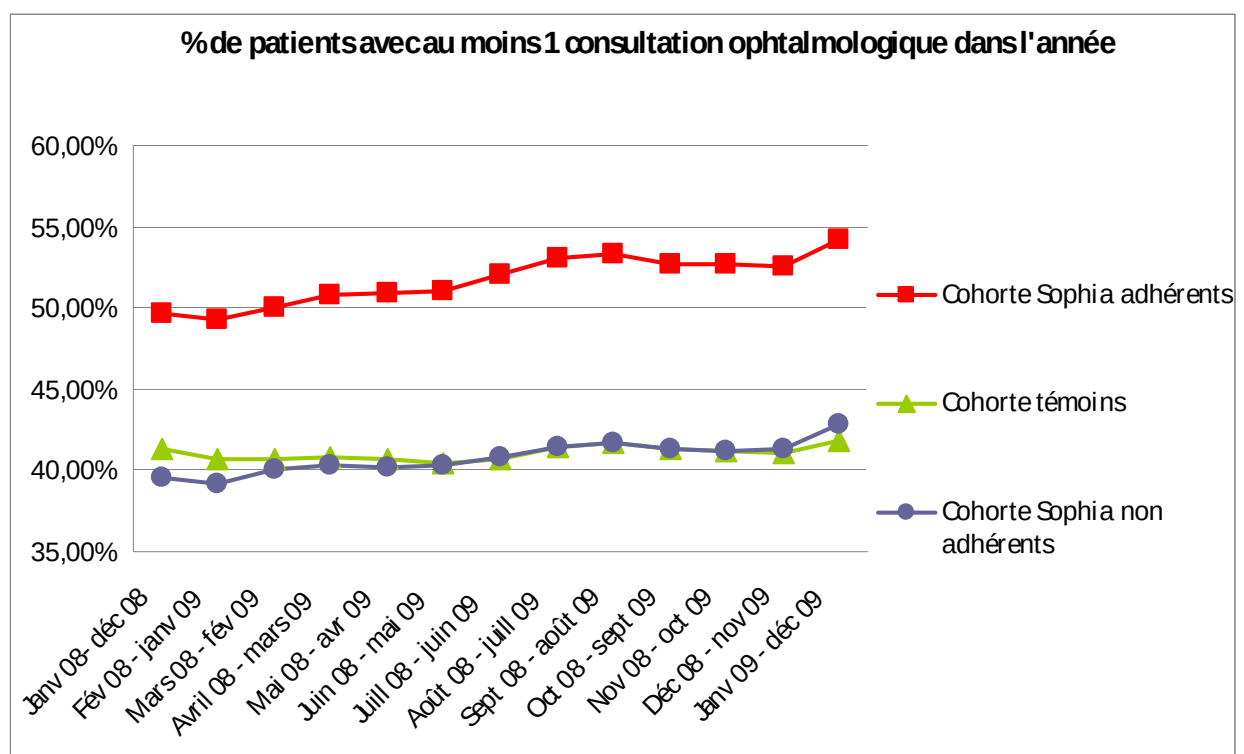
L'étude Entred de 2007 indique que seul 1 patient diabétique sur 2 réalise une consultation chez l'ophtalmologue dans l'année pour un examen du fond d'œil.

Les premiers résultats de l'évaluation de sophia montrent qu'au début de l'évaluation médico-économique (en 2008, à T0), 50% des adhérents sophia avaient également consulté un ophtalmologue dans l'année contre 40% pour la population non adhérente ou témoin hors départements sophia.

Un an après, la proportion d'adhérents sophia ayant réalisé une consultation ophtalmologique progresse de 5 points et atteint 55% en 2009 (T1).

Chez les non-adhérents, cette progression n'est que de 1,8 point et de 0,3 point dans la cohorte témoin (c'est-à-dire hors départements sophia).

On remarque que les résultats chez les non-adhérents sont meilleurs que dans la population témoin hors départements « sophia ». Il est possible qu'il y ait un effet de « diffusion » dans les départements pilotes avec une **modification des pratiques des médecins traitants** concernés.



- **Evolution de l'état de santé observé à travers les données des questionnaires médicaux**

Il s'agit des données issues des questionnaires médicaux de 2008 et 2009, dont le taux de retour s'élève à 35%.

Il est important de suivre dès le début du service **les différents indicateurs de santé** des patients pour **mesurer les évolutions de leur état de santé**, même sur un temps d'observation très court. Les données de la population sophia sont comparées avec celles de la population ENTRED.

- o **L'exemple de l'évolution du taux d'hémoglobine glyquée**

On constate ainsi que **le taux d'hémoglobine glyquée a davantage baissé, ce qui est le résultat souhaité, chez les adhérents sophia que dans la population Entred.**

Par ailleurs, **plus le taux de départ est déjà élevé, c'est-à-dire supérieur à 9%, plus cette baisse est perceptible.**

La différence observée entre la population Sophia et la population Entred est statistiquement significative.

Evolution comparée des taux de Hb1Ac entre Sophia et Entred

Taux initial de HbA1c (T0)	Sophia adhérents Taux de HbA1c (T1)	Entred Taux de HbA1c (T1)	Différence (Sophia-Entred)
7 %	6,99 %	6,98 %	+0,0145
8 %	7,87 %	7,89 %	-0,0161
9 %	8,75 %	8,80 %	-0,0468
10 %	9,63 %	9,71 %	-0,0775
11 %	10,51 %	10,62 %	-0,1082
12 %	11,39 %	11,53 %	-0,1389

Les premiers résultats disponibles de l'évaluation médico-économique restent certes limités et observés sur un temps très court mais ils vont dans le sens d'une évolution positive des indicateurs de suivi, tant en terme de recours aux soins que d'évolution de l'état de santé. On perçoit un premier « effet sophia » sur le suivi des recommandations chez les adhérents au service.

Il faut cependant rester attentif à l'évolution dans la durée de ces indicateurs qui ne pourront se mesurer que sur plus long terme et en intégrant d'autres données, principalement celles sur les hospitalisations.

Annexes

Le diabète : un enjeu médico-économique important

- o **2,9 millions de personnes sont diabétiques** en France et leur nombre a doublé en 10 ans. 8 personnes sur 10 sont prises en charge à 100% au titre d'une ALD.
- o **12,5 milliards d'euros de remboursements**, ce qui représente 10% des dépenses de soins de l'Assurance Maladie.

sophia
L'ÉQUILIBRE SE CONSTRUIT CHAQUE JOUR

le service d'accompagnement
de l'Assurance Maladie pour
les malades chroniques

**Avec sophia
j'agis pour
mieux vivre
au quotidien**

*Le nombre de diabétiques a doublé en dix ans.
Fin 2007, la France comptait 2,5 millions de diabétiques.
Cette maladie, souvent perçue comme anodine, provoque des complications
dont les conséquences peuvent être irréversibles.
Il est nécessaire d'agir à temps pour retarder l'évolution de la maladie.
Cela demande d'inventer de nouvelles façons de soutenir les patients
au quotidien, et de renforcer l'action des médecins traitants.*

*C'est pourquoi l'Assurance Maladie a décidé de créer **sophia**,
un service d'accompagnement pour les malades chroniques.*

*Je me réjouis de cette initiative qui s'inscrit dans le cadre des projets
d'amélioration de la qualité de vie des personnes ayant une maladie chronique.*

Professeur Didier HOUSSIN
Directeur général de la Santé, Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

Pour en savoir plus sur le service sophia
0 811 709 709
du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 17h
Prix d'un appel local des abonnés aux services de numéros verts
www.sophia-infoservice.fr

Assurance Maladie

Rappel des fondements politiques et juridiques du service sophia

Dans le contexte de la loi du 13 août 2004, l'Assurance Maladie a fait de l'accompagnement des personnes atteintes de pathologies lourdes ou chroniques **un des axes essentiels de sa politique de gestion du risque**.

Une orientation stratégique reprise dans la **COG 2006-2009** : « *l'Assurance Maladie s'engage à développer des services personnalisés de prévention (...) contenant des dispositifs de prévention, d'éducation du patient et d'information sur les traitements et l'offre de soins* ».

Cette orientation de la CNAMTS s'inscrit également dans le **Plan ministériel 2007-2011 d'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques**. Une des priorités de ce plan concerne la coordination et la qualité de la prise en charge des maladies chroniques (axe III, mesure 8).

La **loi de financement de la Sécurité sociale pour 2007** légitime l'action de l'Assurance Maladie en la matière : « *les caisses nationales d'Assurance Maladie peuvent mettre en place des services d'accompagnement des patients atteints de pathologies chroniques visant à leur apporter des conseils en termes d'orientation dans le système de soins et d'éducation à la santé* » (article 91-II).

La **loi HPST n°2009-879 du 21 juillet 2009** portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dans son article 84, titre VI.

« Art. L. 1161-3. – Les actions d'accompagnement font partie de l'éducation thérapeutique. Elles ont pour objet d'apporter une assistance et un soutien aux malades, ou à leur entourage, dans la prise en charge de la maladie. Elles sont conformes à un cahier des charges national dont les modalités d'élaboration et le contenu sont définis par arrêté du ministre chargé de la santé." (Code de la Santé Publique)

La **COG conclue entre l'Etat et la CNAMTS 2010-2013** fait de « l'accompagnement des patients atteints de pathologies chroniques » une des actions à poursuivre et développer dans le cadre des orientations prioritaires de gestion du risque définies dans l'axe gestion du risque « Aider les assurés à être acteurs de leur santé » (II-2.4).

Les grandes étapes du service

2006-2007 : travaux préparatoires et cadrage de l'expérimentation

2008 : lancement du service dans 10 sites – octobre 2008 : ouverture des centres d'accompagnement téléphonique à Nice et Albi

2009 : lancement du service à la Réunion (septembre)

2010 : extension du service dans 8 nouveaux départements (20 octobre puis 7 décembre)

2011-2013 : généralisation progressive du service France entière